

grandement à blâmer de ne pas faire appareiller le bateau à Charlottetown ou à Georgetown, au lieu de Pictou. L'honorable ministre peut sans doute donner un peu de patronage à ses partisans de Pictou, mais il ne le peut qu'aux dépens du service, et je soutiens que c'est ce qu'il a fait, lorsqu'il a laissé le bateau arrêté. Il n'est pas possible de blâmer les officiers du bateau ; je n'ai jamais entendu porter aucune plainte contre eux, car ce sont de bons officiers. M. Finlayson a dix ans d'expérience — mon honorable ami me dit douze ans — et c'est un excellent officier. Le bateau est bon, et s'il était employé dans les meilleures conditions possibles, nulle perte de temps ne serait nécessaire.

Je ne toucherai point à la très importante question de la construction du tunnel, que mon honorable ami a soulevée, et cela pour une ou deux raisons. La première, c'est que nous avons la promesse solennelle, par écrit, du chef du gouvernement, que si des hommes compétents peuvent établir la possibilité de construire un tunnel moyennant une somme raisonnable, le gouvernement soumettra à la chambre l'estimation du coût, et que le très honorable premier ministre emploiera son influence à engager la chambre à voter le crédit nécessaire. Nous avons en outre la promesse également par écrit du haut commissaire, qui était le représentant autorisé du gouvernement dans les provinces maritimes pendant les dernières élections, qu'avant avoir étudié la question à fond et s'être convaincu qu'il était possible de construire un tunnel, moyennant six ou sept millions, il en appuierait la construction de toutes ses forces. Je ne puis douter, je ne douterai pas qu'après la promesse du chef du gouvernement et celle du haut commissaire, le projet ne soit mis à exécution ; c'est pourquoi je m'abstiendrai, pour le moment, de le discuter.

L'honorable ministre dira peut-être à la chambre si M. Douglas Fox a envoyé une estimation du coût du tunnel. Si l'honorable ministre est en mesure de répondre à cette question, il ne sera peut-être pas nécessaire de donner avis qu'une interpellation sera faite à ce sujet.

M. TUPPER : Avant que la motion soit adoptée, je désire y ajouter, avec la permission de celui qui l'a proposée, les mots "et le rapport du sous-ministre de la marine, en date du 5 mars 1891, concernant le steamer."

L'honorable député qui a présenté cette motion aurait bien fait, je crois, d'attendre que la chambre fût informée des circonstances qui ont amené, en différentes occasions, l'interruption du service sur la ligne desservie par le *Stanley*, pendant l'hiver extraordinairement rigoureux qui vient de s'écouler. Personne n'a regretté plus que moi que les communications entre l'Île et la terre ferme aient été, en plusieurs occasions, et quelquefois pendant longtemps, interrompues durant cette saison. Par suite de ces arrêts, les habitants de l'Île ont éprouvé de grands inconvénients tant sous le rapport du commerce, que sous celui de la correspondance ; mais malgré les discours prononcés aujourd'hui relativement à la mauvaise gestion supposée de mon ministère, le rapport du sous-ministre et les faits de la cause établissent que mon ministère et moi, si l'honorable député le préfère, ne pouvons être responsables que d'un retard de trois jours dans toute la saison. C'est pour cela que je regrette que l'honorable député, avant la production des

documents officiels, ait occupé une aussi grande partie du temps de cette chambre à parler de ce que, je le crains, il espérait découvrir, savoir : que j'avais été coupable d'une grande négligence dans la gestion de cet important service.

L'honorable député a complètement négligé de faire allusion au service satisfaisant fait l'hiver précédent, alors que le *Stanley* était soumis à un premier essai. Le fait est que l'honorable député a eu très peu à faire dans la dernière chambre, après que le service eût été mis sur un pied aussi satisfaisant. Je ne sache pas qu'il ait fait de compliments, ni qu'il en ait fait au gouvernement pendant la dernière session, pour être arrivé à maintenir des communications presque ininterrompues entre la terre ferme et l'Île ; il a oublié entièrement d'en donner crédit à qui de droit, mais il a essayé, je crois, de faire peser sur mon ministère une accusation qu'il est impossible de porter lorsque l'on connaît les faits. Je puis dire, par anticipation sur ce rapport, que toute la difficulté est venue de ce que le capitaine et les officiers du bateau avaient rempli les chaudières d'eau salée, au lieu d'eau douce, au commencement de la saison, ce qui a été cause que le bateau a dû être détenu à Charlottetown pendant trois jours, après que les bateaux de l'Île eurent cessé de voyager, ou de commencer ses voyages, comme l'avait espéré le ministère, dès que ces bateaux seraient mis en hivernement. Les honorables députés de l'Île se rappellent que le steamer du gouvernement avait coutume de ne pas commencer le service, ce dont on ne s'était pas plaint pendant la dernière session, avant que les bateaux réguliers eussent cessé de voyager, et le ministère devait être prêt à mettre son steamer sur la ligne dès ce moment-là. Aucune date n'était fixée pour l'emploi du steamer du gouvernement, l'idée étant, je suppose, qu'un bateau du gouvernement ne doit pas faire de concurrence à des bateaux appartenant à des particuliers et faisant le service pendant la saison ; et je ne sache pas que l'on ait jamais demandé au ministère ou au gouvernement que le bateau du gouvernement fit concurrence aux bateaux appartenant à des particuliers pour le trafic qui passe par cette voie. Les habitants de l'Île n'avaient pas demandé au pays en général d'entretenir deux services à la fois, ils ne désiraient pas nous voir maintenir le service entre les Caps et faire voyager en même temps le *Stanley*. Le service des bateaux entre les Caps ne devait commencer que lorsque le *Stanley* serait incapable de voyager. Au commencement de la saison, nous fîmes ce qui avait si bien réussi durant la saison précédente, et nous ne prévoyions aucunement les grandes difficultés qui se sont rencontrées. Mais je désirais si vivement que les habitants de l'Île n'éprouvassent aucun inconvénient, qu'aussitôt que le *Stanley* eut fini de servir à la protection des pêcheries, je donnai instructions de ne rien négliger pour appareiller le bateau, afin qu'il pût commencer à desservir la ligne et faire la besogne le mieux possible, dès que les bateaux de l'Île auraient fini de voyager. Ces instructions étaient claires et précises ; elles furent envoyées aux officiers du bateau, qui reçurent ordre de ne pas le mettre en chantier à Pictou. On considéra, comme je le considère encore, qu'il était préférable, dans l'intérêt du public, que le bateau fût tenu prêt à commencer le service en partant de la terre ferme, entre celle-ci et l'Île du Prince-Edouard. Je considère que, même dans l'opinion des habitants de l'Île du Prince-Edouard, c'est là